

Avec les entreprises du BTP et paysage :

#PLUS FORTS ENSEMBLE

page 2

RENDRE PLUS EFFICACE VOTRE ACTION

en faveur des entreprises artisanales

du BTP et Paysage ? Quels outils ?

Quelles PRIORITÉS pour «TOUT DE SUITE» ?

page 2-3

Un territoire, Une initiative

La «bourse aux apprentis», un tremplin pour l'avenir

page 3



Edito

Madame, Monsieur,

Félicitations : Vous avez choisi de vous engager SUR votre territoire et POUR votre territoire. Les artisans du BTP et paysage ont également des représentants à travers la CAPEB et la CNATP. Convaincus que le renforcement des échanges sur nos préoccupations communes permettra de nous faire avancer ensemble, nous vous adressons cette lettre d'information, que vous recevrez régulièrement.



Michel BROCHU

Menuisier-Charpentier (44)
Président
CAPEB Pays de la Loire

&

Martial BEDOUET

Paysagiste (49)
Président
CNATP Pays de la Loire



Certains d'entre vous nous connaissent bien puisque **la CAPEB représente, défend et accompagne les entreprises artisanales du bâtiment de vos territoires. La CNATP en fait de même pour les métiers des travaux publics et du paysage.**

En tant que chef d'entreprise individuelle ou de TPE/PME, ce qui caractérise les entreprises artisanales, c'est avant tout leur ancrage local, l'emploi de proximité, la transmission de savoirs et leur polyvalence (Intervenant technique, Manager, Commercial, Achat, SAV, Communication, ...)

Durant la crise sanitaire, les entreprises artisanales ont encore une fois montré leurs valeurs, leur implication et leur résilience. Dès le départ, ils ont privilégié la santé des équipes et des clients avec un seul mot d'ordre : PAS DE SECURITE = PAS DE CHANTIER, tout en assurant les urgences. A la publication des préconisations officielles par l'OPP-BTP, ils se sont organisés, adaptés, équipés pour

reprendre l'activité. Ils sont à nouveau sur les chantiers, privés comme publics, pour améliorer nos cadres de vie. Nous, CAPEB et CNATP, nous sommes mobilisés pour les accompagner sur tous les aspects de leur quotidien et avons multiplié les rencontres pour les représenter au mieux.

S'engage maintenant une course de fond pour absorber le choc et relancer l'activité sur la durée. **Plus que jamais, nous devons renforcer nos liens et notre travail de concertation vers des objectifs communs : le dynamisme économique local, l'emploi...** Les défis sont multiples et à travers cette lettre, nous souhaitons partager avec vous nos actions, nos propositions concrètes et des initiatives positives dans les territoires.

Nous vous souhaitons bonne lecture et nous tenons à votre disposition pour travailler ensemble à créer les conditions favorables à l'exercice des métiers de l'artisanat du BTP et du paysage pour le bénéfice de nos territoires.

Avec les entreprises du BTP et paysage #Plus forts ensemble



Nous avons identifié **des référents départementaux et des chefs d'entreprise « ambassadeurs » CAPEB et CNATP de votre territoire**. Ils sont prêts à échanger avec vous pour vous apporter une vision « terrain » sur tous types de sujets/projets et coconstruire des solutions bénéfiques à tous.



En fonction de l'actualité, nous vous proposons **des outils « clé en main » pour vos parutions municipales ou intercommunales** comme cette campagne pour les communes littorales, ou un encart incitant à privilégier les artisans locaux pour les travaux d'isolation plutôt que des démarcheurs du « 1€ » ou encore la campagne « ouvrez vos portes aux artisans » suite au COVID.

Prenez rendez-vous avec les « ambassadeurs » CAPEB et CNATP de votre communauté de communes et renforçons nos actions par un dialogue constructif !

Comment rendre plus efficace votre action en faveur des entreprises artisanales du BTP et Paysage ?



La CAPEB a préparé un condensé des principales préoccupations des artisans du bâtiment pour lesquelles vous pouvez agir.

En tant qu'élu vous pouvez :

- ▶ **Rénover les centres villes** en faisant appel aux entreprises locales
- ▶ **Faciliter le déplacement et le stationnement** des artisans du bâtiment en centre ville
- ▶ **Favoriser le « bien vieillir » à domicile des séniors et l'accessibilité**, par un plan ambitieux d'adaptation des logements et des villes
- ▶ **Encourager les travaux d'économie d'énergie** par un service de proximité (SARE et OPAH) pour accompagner les particuliers et bailleurs dans leur projet, ainsi que des rénovations exemplaires de bâtiments publics
- ▶ **Ne pas pénaliser les entreprises** par une fiscalité locale dissuasive (ne pas « reporter » la suppression de la taxe d'habitation sur les entreprises)
- ▶ **Organiser la gestion des déchets de chantier** (points de dépôts adaptés et en nombre suffisant, dans la rédaction des marchés publics, espaces dédiés dans les PLUi...)
- ▶ **Permettre aux TPE d'accéder aux marchés publics en direct** (allotissement adapté, avances systématiques, circuits courts, lutte contre les offres anormalement basses et la fracture numérique...)



Accès aux déchèteries :

Pendant le confinement, à l'écoute de leurs entreprises locales, de très nombreuses collectivités ont ouvert l'accès des déchèteries en priorité aux professionnels, alors que ces sites restaient fermés au public et ce, malgré des mesures sanitaires complexes à respecter.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour assurer cet accueil exceptionnel des PROS dans ce contexte !



Ce livre blanc est bien entendu disponible sur demande.

Quelles priorités pour «tout de suite» ?

La CAPEB et la CNATP ont listé des mesures complémentaires pour un **plan d'urgence et de relance** :

1/ **des mesures nationales que vous pouvez appuyer** comme un taux de TVA à 5,5% sur tous les travaux de rénovation (pas uniquement les travaux de rénovation thermique) ou le report d'échéances sur des réformes comme le RGE,

2/ **des mesures que nous vous invitons à appliquer sur votre territoire dès maintenant** :

- ▶ la gestion des marchés publics en cours (pas de pénalité de retard, répartition des surcoûts - voir ci-contre),
- ▶ la simplification de certaines procédures administratives, les délais de traitement des permis de construire,
- ▶ l'exonération de certaines charges pour les entreprises,
- ▶ l'autorisation de travaux cet été sur le littoral,
- ▶ la promotion de l'apprentissage...

<https://bit.ly/Plan-Relance-CAPEB-202006>



Surcoûts COVID sur les chantiers



+10% en neuf

+10% à +20% en entretien-rénovation

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et pour les marchés déjà engagés, les entreprises ne pourront pas assumer seules ces surcoûts. Un dialogue entre tous les intervenants est primordial.

Quelques bonnes pratiques émergent déjà dans la région :

- ▶ la CARSAT Pays de la Loire accorde une aide aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre,
- ▶ une charte régionale entre l'USH (bailleurs sociaux), l'Ordre des architectes et la CAPEB, a été signée avec la volonté partagée de rediscuter les marchés conclus, les plannings, les surcoûts occasionnés. En tant que donneur d'ordre, vous êtes invités à rejoindre la démarche.



6 à 12% pour les équipements et la désinfection
4 à 10% pour la réorganisation des chantiers

Un territoire, Une initiative

La «bourse aux apprentis», un tremplin pour l'avenir



RENCONTRE avec
Daniel LENOIR,
Président de
la Communauté
de Communes
du Mont
des Avaloirs
(CCMA) en
Mayenne (53)



« Le frein lié à l'apprentissage est culturel. On associe encore trop souvent les mauvais élèves à cette voie professionnelle. Or, à la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs, nous sommes convaincus de l'intérêt de cette formation.

Les jeunes apprennent leur futur métier en pratiquant sur le terrain tandis que les chefs d'entreprises, devenus maîtres d'apprentissages, s'assurent d'avoir une main d'œuvre compétente capable parfois d'apporter une nouvelle fonction voire de prendre un jour le « relais ».

Depuis 2006, les élus de la CCMA se sont donnés pour objectif de favoriser les liens entre les entreprises locales et les jeunes. **Cela fonctionne bien et tout le monde y gagne.»**

La bourse aux apprentis

La CCMA verse une bourse de 1000€ à ceux qui débutent un apprentissage dans une entreprise ou structure publique du territoire. Elle est distribuée en trois fois : 200 € au démarrage, 400 € en début de 2^{ème} année et 400 € à la remise du diplôme.

La Bourse à la création

Il s'agit d'un dispositif complémentaire : durant les 10 ans qui suivent leur apprentissage, les jeunes peuvent demander une aide pour l'installation de leur entreprise sur le territoire à hauteur de 10 000€.

La CAPEB et la CNATP saluent cette belle initiative et appellent de leurs vœux toutes les démarches permettant de faciliter l'apprentissage et l'installation d'entreprises.

Ensemble, privilégions la proximité

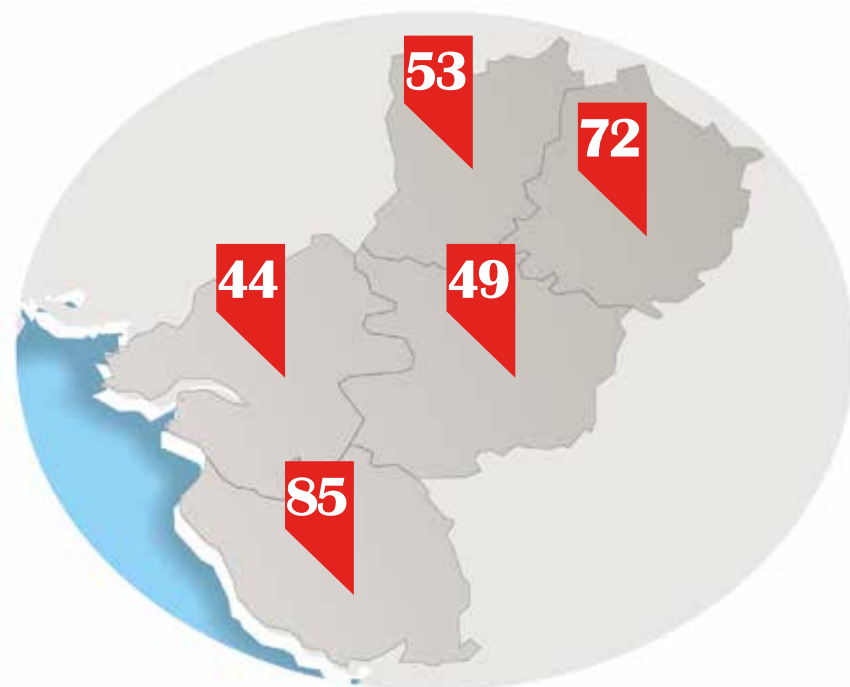
La CAPEB et la CNATP sont membres de l'U2P (Union des Entreprises de proximité) qui représente et défend l'ensemble des entreprises artisanales et professions libérales.

U2P union des entreprises de proximité

Pour continuer de soutenir les artisans du BTP et paysage qui font vivre votre territoire, n'hésitez pas à relayer l'opération «Mon entreprise de proximité, je la soutiens», à les promouvoir et les impliquer dans vos projets.



Contacts départementaux



PRÉSIDENT : Michel BROCHU

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :
Thierry LANFANT

02 40 89 71 47
1, rue Louis Marin
44200 NANTES
capeb@capeb-paysdelaloire.fr

En région Pays de la Loire



La CAPEB défend près de
22 000 entreprises
du bâtiment de moins de 20 salariés.

Elle fédère près de
6500 entreprises.



Elle regroupe les
5 CAPEB départementales
implantées sur le territoire ligérien.



Elle est administrée par
250 artisans élus
et emploie près de
90 collaborateurs.

44 **Loire-Atlantique**
www.capeb-loireatlantique.fr
Président : Jean-Marc Pernot
Référente : Virginie Senlis
• 02 40 08 99 60
• v.senlis@capeb44.fr

49 **Maine-et-Loire**
www.capeb-maineetloire.fr
Présidente : Christelle Delouche
Référent : Gilles Hamon
• 02 41 368 368
• gilles.hamon@capeb49.fr

53 **Mayenne**
www.capeb-mayenne.fr
Président : Yves Maillard
Référent : Dominique Marquand
• 02 43 49 38 00
• dominique.marquand@capeb-mayenne.fr

72 **Sarthe :**
www.capeb-sarthe.fr
Présidents : Loïc Yvon & Bruno Hatton
Référente : Aurélie Gourmel
• 02 43 520 520
• a.gourmel@capeb-sarthe.fr

85 **Vendée :**
www.capeb-vendee.fr
Présidente : Lucie Amelineau
Référente : Cécile Henriat
• 02 51 62 38 74
• cecile.henriat@capeb-vendee.fr